

Téléphones : à LILLE N° 1.02 à ROUBAIX N° 3.28 à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes 3 mois 4 fr. 50 6 mois 9 fr. 1 an 18 fr.
Autres Départements 3 mois 5 fr. 50 6 mois 11 fr. 1 an 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro **5** Centimes
Les Annonces et Réclamations sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Dimanche 23 MAI 1909

OPINIONS

Vieux et Jeunes Radicaux

Le parti radical et radical-socialiste traverse une crise. La nier serait vouloir se refuser à constater l'évidence même. Un journal conservateur écrivait dernièrement que M. Briand, en faisant aboutir la séparation des Églises et de l'État, avait eu l'arrière-pensée de jouer un mauvais tour à la majorité radicale en la mettant brusquement, au lendemain de ce vote, en présence de problèmes nouveaux, qu'elle n'était pas prête à résoudre.

Nous connaissons trop les sentiments du ministre de la justice, désireux de voir toutes les forces de gauche, étroitement unies, collaborer à une œuvre de progrès et de justice sociale, pour prêter foi un seul instant aux mauvais sentiments que lui prêtent des adversaires communs.

Mais il est impossible de ne pas reconnaître que c'est cependant du vote de la séparation que datent, entre républicains portant une même étiquette, des malentendus qui vont en s'aggravant chaque jour.

Tant que la lutte a été circonscrite aux questions purement politiques, tant que la guerre au cléricalisme a été, en quelque sorte, le premier article de notre programme, il a été possible de grouper des bonnes volontés qui devaient, sur d'autres points, se trouver profondément divisées.

C'est ainsi que l'on a vu venir à nous des hommes dont le passé aurait dû nous inspirer quelques inquiétudes. Mais s'ils avaient longtemps combattu les réformes économiques et sociales, qui constituent le fond même de la véritable doctrine radicale, ils se trouvaient d'accord avec nous pour chercher à rétablir les privilèges et le pouvoir de l'Église.

Le parti dont ils seraient venus, avec nous, mené jadis la bataille contre le cléricalisme, et nous ne nous étions séparés de lui que lorsqu'il nous était apparu que si ses membres parlaient toujours de la séparation, ils ne pensaient jamais à la réaliser.

Tant que des vœux communs sur ce point particulier ont pu maintenir la cohésion au sein du parti radical, il a semblé avoir, au Parlement, une unité qui, en réalité, n'existait pas. Déjà, on avait, il y a bien des années, pressenti la vérité, lorsque certains membres du parti, pour bien indiquer que les questions politiques, à leurs yeux, n'étaient pas tout et que les questions sociales devaient, elles aussi, s'imposer à l'attention de la démocratie, ont eu devoir, à l'étiquette radicale, ajouter l'épithète socialiste.

Mais on était alors en pleine bataille électorale, on a oublié, avec juste raison, ce qui pouvait séparer pour ne considérer que les aspirations communes.

Aujourd'hui, il en est autrement, et c'est ce qui fait que le parti radical traverse une crise, que nous n'avons pas le droit d'être les seuls à vouloir méconnaître.

accomplie, et la certitude, ensuite, qu'une majorité radicale pourrait seule résoudre les problèmes qui la préoccupaient, puisque seule elle avait pu, jusqu'ici, solutionner, par le vote du projet relatif à la séparation, la plus importante question politique qui ait été posée depuis la proclamation de la République.

Mais si les électeurs ne se sont pas mépris sur le sens qu'ils entendaient donner à leur vote, il est malheureusement certain que tous les élus n'ont pas eu la même notion claire et précise de la véritable situation.

Parmi eux, il en est qui ont pensé — et nous avons dit, dès le lendemain du scrutin, que là était la vérité — que la démocratie devait, en abordant, avec la ferme intention d'aboutir, l'étude des questions sociales, poursuivre sa marche en avant.

Il en est d'autres qui estiment que, la question cléricalité étant résolue, ils ont le devoir d'appliquer au pouvoir les principes jadis défendus par d'autres que les radicaux.

Là est le conflit. Le problème se pose aujourd'hui, pour les radicaux, dans les termes mêmes où il s'est posé, en 1848, pour la bourgeoisie voltairienne. Aurons-nous le courage de l'envisager sous son véritable aspect et de lui donner la seule solution rationnelle, ou, au contraire, notre parti, disloqué, verra-t-il une fraction importante de ses membres aller grossir les forces de réaction ?

Ce parti est, à l'heure actuelle, profondément divisé. D'un côté sont les vieux radicaux, qui pensent que la différence essentielle qui existait entre les opportunistes et nous, c'était la volonté d'aboutir sur la question cléricalité ; de l'autre, les hommes plus modernes, qui estiment qu'ils ne peuvent pas envisager les nouveaux problèmes qui se posent sous le même angle que les partis de réaction.

Si parmi les élus chacun n'a pas, au sujet de ces deux conceptions opposées, pris encore son parti, les masses profondes de la démocratie ont pris le leur. Ce n'est pas, on en peut être certain, avec les vieux radicaux qu'elles seront demain.

Alfred MASSE,
Député de la Nièvre.

**Hier & Aujourd'hui
Les Inscrits Maritimes**

Le « Petit Dunkerquois » publie ce matin, sur la grève générale des Inscrits maritimes, la genèse et l'extension du mouvement à Dunkerque, des informations très précises. Le mouvement des marins n'est lié ni à la grève des P. T. T. ni à la tentative avortée de la C. G. T. Il est né au Congrès des Inscrits, qui s'est tenu dernièrement à Paris ; la grève générale a été décidée par les délégués des cinq arrondissements maritimes, Toulon, Rochefort, Lorient, Brest et Cherbourg, et les agences annoncent des grèves partielles et simultanées à Alger, à Bordeaux, à Marseille, à Toulon, comme à Dunkerque.

Les revendications formulées portent sur le repos hebdomadaire, l'unification des salaires, le désarmement des bateaux en station temporaire dans les ports, contre lequel les marins protestent, et la manipulation du charbon par des aides spéciaux et non plus par les chauffeurs.

Lentement les travailleurs de la mer se pénètrent des avantages du syndicat et la situation spéciale que leur fait la loi de 1852, les a conduits à abandonner le bord pour se mettre en grève. Depuis le ministre Pelletan, il n'est plus donné suite à cet ordre de plaintes. Seulement, si les matelots réclament le droit commun, les Compagnies de navigation et de transport demandent, elles aussi, ce même droit commun.

C'est que, actuellement, les contrats passés entre marins et armateurs, sont placés sous la sauvegarde de l'administration de la marine qui veille à leur complète exécution et les armateurs ne peuvent, en aucun cas, embaucher des marins étrangers, anglais, allemands, ou belges. Les armateurs demandent donc le droit d'embaucher qui leur plaît, sans distinction de nationalité, et le droit de passer avec leur personnel des contrats de travail, sans ingérence du gouvernement.

L'État a toujours maintenu le vieux statut maritime qui lui procure pour sa marine de guerre un personnel d'élite, des marins exercés, à sa disposition dès l'âge de vingt ans, et jusqu'à cinquante ans, en cas de besoin, auxquels, en échange, il leur assure quelques privilèges qui vont chaque jour en diminuant, une fois qu'ils ont atteint l'âge de cinquante ans.

LE ROI-MARCHAND



LE ROI-MARCHAND
LE ROI-MARCHAND — BELLS L'ANGLE, LE CITOYEN
VANDERVELDE QUI INTERPELLERA A SON SUJET A LA CHAMBRE BELGE.

(Voir d'autre part : Les Tableaux de Léopold II.)

Le Locataire

— Vous aurez de mes nouvelles, affirmait poliment M. Menestrel en se retournant, dans l'escalier, vers son locataire.

M. Menestrel était un homme doux, paisible et craintif, qui vivait du revenu d'une maison qu'il avait héritée de son père et de quelques économies amassées pendant vingt années, occupé au greffe du tribunal en qualité de second, puis de premier commis. Il rendait visite à ses locataires, et leur accordait de petites réparations, après avoir beaucoup argumenté et touché ses termes avec exactitude. Comme il était d'un caractère tranquille et bienveillant, du rez-de-chaussée aux galetas on le traitait avec égards, sauf Balivaux, le maçon, qui occupait au cinquième trois pièces où il avait entassé six enfants.

Ce Balivaux travaillait peu, buvait beaucoup, criait davantage, et se servait de sa ombreuse progéniture comme d'une fortune qu'il s'efforçait de faire disparaître sans cesse, et touchait impérieusement des subsides, tant de l'assistance publique que de la charité privée. On ne refusait rien à un homme accablé de si lourdes charges et qui insistait, à l'égard de Balivaux, bien abreuvé, galklard et rubicond, vivait au cabaret, tandis que sa famille grouillait comme elle pouvait dans un espace restreint. Aussi devait-il quatre termes à M. Menestrel, patient et peiné. Ce n'était qu'une habitude à donner, et Balivaux comptait bien être logé gratis tout le temps qu'il lui plairait ; ce ne serait pas un misérable propriétaire qui oserait le mettre à la porte !

M. Menestrel, poussé à bout, osa pourtant lui charger un huissier de l'opération, qui prit des semaines et même des mois. Rien n'est plus difficile que l'expulsion d'un locataire récalcitrant.

Un incendie ?
— Pire encore.
— Et quoi donc ?
— Le cruauté d'un riche.

Bien qu'elle ne comprit pas très bien, elle accepta la situation, mieux que ne l'espérait l'ancien M. Desanchois. Ce n'était qu'un repas à improviser. Après, tout rentrait dans l'ordre. Mais, les jours suivants, Balivaux s'éleva. Le soir venu, il avait ingénieusement réparti sa famille. Les époux Desanchois, reculé peu à peu devant l'invasion, furent placés dans leur chambre, qu'ils fermèrent à clé. Cette chambre donnait sur la cour, de sorte que la nuit, on n'entendait pas la débauche de la foule, revenue pour fêter leur magnanimité. Les Balivaux, aux fenêtres sur rue, requèrent toute la musique.

Le lendemain, l'enthousiasme populaire était tombé. M. Menestrel réclamait des dommages, mais les Balivaux ne voulaient plus s'en occuper, et une information judiciaire était ouverte. Une souscription lancée par le journal socialiste de la localité en faveur des victimes échoua lamentablement. Il fallait déjà payer les vitres cassées. Mais les Balivaux ne voulaient plus s'en occuper. M. Desanchois en avait peur, et Mme Desanchois, par surcroît, lui faisait des scènes.

M. Desanchois, qui avait prononcé un peu précipitamment, connot l'ivresse du triomphe populaire. On se forma en cortège pour marcher à sa suite, et chacun prenait au départ quelque pièce du mobilier, répandu dans la rue, pour aider à l'installation.

**LE CRIME D'UN IVROGNE
A LILLE**

Au cours d'une querelle, un chiffonnier ivre tue à coups de couteau une vieille femme, sa voisine.

Un crime banal et répugnant, qui n'emprunte rien de la moindre pittoresque au cadre étrange dans lequel il s'est déroulé, a été commis dans l'après-midi d'hier rue du Vieux-Moulin, à Fives.

Un homme, jeune et vigoureux, a tué dans une crise de furie alcoolique, une vieille femme, sa voisine, qui elle-même se trouvait en état d'ivresse.

Misère et abjection

La misère dans ce qu'elle a de plus sordide — celle qui se complait dans sa crasse, ne fait rien pour sortir de l'état qui depuis des générations pèse sur la même race — semble avoir élu domicile dans la cour Leclercq, où se produisit le drame.

Le ménage a deux enfants : l'un de deux ans, l'autre de six semaines. Il y en aura un troisième sans un terrible accident qui, lui enlevant son âme, parait avoir fait de ce jeune père un homme qui, moralement, ne se relèvera plus.

Querelles d'ivrognes

Hier, dans l'après-midi, Delbecq revint largement éméché de sa tournée de chiffonnier ; il chercha pendant le dîner querelle à sa femme qui, prenant ses enfants avec elle, quitta la maison jusqu'à ce que l'orage fut passé.

L'injure fit bondir « Mitche » ; elle s'empara d'une vieille botte en fer blanc, une botte à biscuit, et la lança au chiffonnier, qui fut atteint à l'épaule.

Le crime
Delbecq se rua sur la porte, qui n'était pas fermée à clef, et pénétra chez « Mitche ». Sur une table en bois blanc, près d'un bol plein de soupe refroidie, se trouvait un couteau de table à manche noir, à lame jadis arrondie, mais très usée et extrêmement misérabiliste.

Un homme, jeune et vigoureux, a tué dans une crise de furie alcoolique, une vieille femme, sa voisine, qui elle-même se trouvait en état d'ivresse.

UN SPECTACLE HORRIBLE

Mme Vansicotte et une autre voisine montèrent dans la chambre de « Mitche ». Il faut appeler cela une chambre à coucher mais nos lecteurs ne peuvent se faire une idée de ce qu'était ce taudis.

L'arrestation

Un gamin de la cour, le petit Baudou, avait couru jusque la rue du Long-Pot, y rencontrant l'agent Leura, en lui disant que quelque chose venait de se passer.

L'Enquête

M. Martin, commissaire de police, se rendit de suite sur les lieux après avoir requis le docteur Écouart.

Henry BORDEAUX.